



Le 17 mai 2011

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2011-2020 du
Distributeur
Dossier Régie : R-3748-2010
Notre dossier : R000380 FE

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec Distribution répond à votre lettre du 12 mai concernant la planification de l'audience.

Le Distributeur prévoit présenter sa preuve de la manière suivante :

Panel 1 – Prévision de la demande

Yves Nadeau, chef Prévision de la demande et des revenus
Alexandre Deslauriers, chargé d'équipe Besoins en énergie et en puissance
Lise Lefebvre, chargée d'équipe Prévision de la demande et des revenus
Stéphane Verret, directeur Affaires réglementaires et tarifaires

Panel 2 – Plan d'approvisionnement du réseau intégré

Hani Zayat, directeur Approvisionnement en électricité
Stéphane Dufresne, chef Planification et fiabilité
Luc Bernier, conseiller Planification et fiabilité
Michelle Labrecque, directrice Efficacité énergétique
Stéphane Verret, directeur Affaires réglementaires et tarifaires

Panel 3 – Plan d'approvisionnement des réseaux autonomes

Roger Perron, directeur Direction régionale Montmorency et réseaux autonomes
Marie-France Roussy, ingénieure planification Direction régionale Montmorency et réseaux autonomes
Michelle Labrecque, directrice Efficacité énergétique
Stéphane Verret, directeur Affaires réglementaires et tarifaires

Le Distributeur estime à 20 minutes le temps nécessaire à l'adoption et à la présentation d'éléments spécifiques de la preuve.

La seule contrainte de temps concerne le panel 3 qui ne pourra être entendu avant le 2 juin.

En ce qui concerne les contre-interrogatoires, le Distributeur se réserve 15 minutes par intervenant.

Le Distributeur informe également la Régie qu'il n'entend pas contester les demandes de reconnaissance de statut d'expert formulées par UC (M. Co Pham), UMQ (M. Marcel-Paul Raymond) et RNCREQ (M. Bernard Saulnier).

Croyant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/js

c.c.: Intervenants (*par courriel seulement*)